



BREVET PERMANENT BELLEVILLOIS SOUVENIR FRANCOIS GENERELLI

PARCOURS FRANCILIEN du 1^{er} Novembre au 31 Octobre - 5^e Manche du Challenge Bellevillois

FICHE D'INSCRIPTION COLLECTIVE

Nom du Club : N° Fédéral :

Adresse : Tél : Courriel :

Nom du Responsable : Coordonnées :

	NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	N° DE LICENCE	ADRESSE OU COURRIEL	€
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
TOTAL €UROS :						

REGLEMENT DU BREVET PERMANENT BELLEVILLOIS

Présentation du nouveau parcours :

L'épreuve, anciennement Brevet Permanent Léon Mourard, dont les étapes débutaient aux portes de Paris pour dessiner des boucles de 50km autour de la Capitale, s'offre une nouvelle jeunesse avec un nouveau parcours francilien.

Une seule boucle de 6 étapes de 45 à 80 km, pour un total de 370 km, relie les villes de Meaux, Melun, Etampes, Rambouillet, Mantes, Chantilly, toutes desservies par le RER. Les participants pourront à leur guise réaliser une étape par jour ou plusieurs dans un sens ou dans l'autre. Pour obtenir le Brevet, ils devront parcourir les 6 étapes dans l'année en cours et faire valider leur feuille de route dans chaque ville de départ et d'arrivée. Cette épreuve est dorénavant le Souvenir François Générelli, en mémoire de notre ancien Président, de son action pour le SCB et le Cyclotourisme. Le Souvenir Léon Mourard reste lié aux Randonnées Bellevilloises de la Capitale organisées en février.

Un Brevet certifié gratifiera les lauréats et ceux qui en feront la demande recevront une médaille du Sporting Club Bellevillois. Chaque année, une coupe récompensera le club de la plus grande participation. Les inscriptions accompagnées d'un chèque bancaire doivent être adressées au SCB (4€ Licencié, 6€ Non Licencié, 2€ -18ans Non Licencié, gratuit pour les -18 ans Licenciés). Depuis 2014 ce Brevet est la 6^e Manche du Challenge Bellevillois qui récompense chaque année les Cyclos et les Clubs les plus fidèles aux randonnées Bellevilloises.

L'allure est laissée au choix des participants, elle ne pourra être inférieure à 15 km/heure. Un délai supplémentaire d'une demi-heure par étape est accordé aux Jeunes de moins de 18 ans, Féminines, Vétérans de plus de 60 ans, Personnes handicapées...

Suivant les itinéraires indiqués, les routes départementales et v.o. sont vivement conseillées ainsi que le respect du code de la route, des personnes, des communes et de la nature.

Inscriptions :

La demande d'inscription peut être effectuée par courrier, courriel ou téléphone aux coordonnées du SCB précisées au dos de ce règlement. L'inscription peut être réalisée sur une fiche individuelle ou collective qui sera adressée aux participants. Elle sera effective dès réception d'un chèque bancaire à l'ordre du Sporting Club Bellevillois, du montant total des participations décrites ci-dessus. Le Carnet de Route des 6 étapes sera transmis à chaque concurrent.

Homologation :

Chaque étape sera validée par une Feuille de Route. Celle-ci sera tamponnée chez le commerçant ou autre, précisant le lieu et l'heure du départ ou de l'arrivée. Une fois complété et signé, d'une étape ou de plusieurs, les concurrents retourneront au plus tard en novembre, le document au SCB. Pour homologuer le Brevet, les participants auront une année complète pour parcourir les 6 étapes entre le 1^{er} novembre et le 31 octobre. L'absence de date ou de tampon au départ et à l'arrivée d'une étape peut annuler l'homologation du Brevet.

Récompenses :

A chaque participant sera décerné un diplôme, mentionnant le kilométrage effectué. Tout lauréat ayant accompli les 6 étapes dans la même année pourra obtenir la médaille souvenir. Pour récompenser le club de la plus grande participation, des points lui seront attribués suivant le nombre d'étapes effectuées par chaque participant : 1 point pour chaque étape validée, + 1 pt pour 4 étapes, + 2pts pour 5 étapes, + 4 pts pour 6 étapes.

François GENERELLI

Notre ancien Président nous a quittés peu avant Noël 2010, après une belle carrière de sportif amateur, après un bon nombre d'années de dévouement pour le Cyclotourisme et plus particulièrement pour notre Club de l'est parisien qu'il avait intégré en 1978.

Grand représentant et amoureux de notre association sportive et touristique, il a porté jusqu'aux derniers jours de sa 84^e année, les couleurs bleues à carreaux jaunes des Bellevillois. Il fut d'abord 5 ans Trésorier puis Président durant 17 années. Depuis 2004, membre du Comité Directeur, il continuait d'animer la Marche de l'An Neuf et le Brevet Permanent Léon Mourard. En 2006, honoré par la Ville de Paris il reçut la médaille et le diplôme du bénévolat. A notre Assemblée Générale de décembre 2010, avec une grande émotion, il a souhaité se retirer et ainsi nous l'avons nommé Membre Honoraire du Sporting Club Bellevillois en reconnaissance de son travail et son attachement à la vie du Club.

Sa présence, son expérience et ses relations amicales avec tous, garantissaient la réussite de nos événements sportifs et la bonne marche du SCB. Avec sérénité il a transmis à ses successeurs ce savoir faire, et nous lui en serons éternellement reconnaissant.

Le Sporting Club Bellevillois